

Décision du 15 décembre 2011 portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Douai

NOR : JUSB1134634S

Le premier président de la cour d'appel de Douai,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Douai en date du 22 novembre 2011,

DÉCIDE :

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Douai :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat national CGT des chancelleries et services judiciaires	Michel DEMOULE	Marie-Christine HAEYAERT-GEORGE
	Carole RICOUS	Bernard PATOUT
	Pierre TOMCZAK	Martine KEMPA
Syndicat national C. Justice	Anne DECAUDIN	Hervé POTELLE
	Marie GAUTIER	Chantal HINTZ-MUCHA
Syndicat des greffiers de France	Marie-Michelle MOUEZA	Serge BLASSEL
UNSa -USAJ	Eric PUJOL	Marianne DOUFFET

Article 2

Le premier président de la cour d'appel de Douai est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés.

Fait le 15 décembre 2011.

Le premier président,

Dominique LOTTIN